**Communiqué de presse**

Toulouse, le 5 décembre 2022

**Le Centre hospitalier intercommunal des vallées de l'Ariège et le FIPHFP signent une convention pour soutenir l’emploi et l’inclusion des personnes en situation de handicap**

**Signature de la convention FIPHFP**

Dans le cadre du Tour de France du Handicap Invisible

organisé par le FIPHFP qui se déroulera le 6 décembre à Toulouse

**Point presse : 6 décembre 2022 à 12h30 heures**

à l’INP de Toulouse, l’amphithéâtre Sophie, au 6 allée Emile Monso, 31000 Toulouse.

|  |
| --- |
| Mercredi 6 décembre, le Centre hospitalier intercommunal des vallées de l'Ariège (CHIVA) signera officiellement sa 1ère convention avec le Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), en présence de Marie DUNYACH**, d**irectrice du CHIVA et de Laurent BENAIOUN**, d**irecteur **a**djoint en charge des Ressources Humaines, Marine N**EUVILLE**, direct**rice** du FIPHFP et de Marc **GUERRIER de DUMAST**, directeur territorial handicap du FIPHFP Occitanie.La politique handicap du centre hospitalier s’appuie sur le projet professionnel et social du projet d'établissement, ainsi que l'évolution de la situation des ressources humaines au niveau national et en particulier de l’établissement. Cette orientation permet de répondre aux engagements juridiques, sociaux, financier de l’établissement en s’appuyant sur le développement d’un partenariat autour du handicap avec le FIPH. A partir de la mise en œuvre d’une auto-évaluation, des orientations de l’établissement ainsi que les actions de communication, de préventions et d’accompagnement dans l’emploi des salariés atteints de handicaps, les différents projets en partenariat avec le FIPH doivent permettre de répondre aux objectifs suivants.* Informer le salarié des outils et des dispositifs pour co-construire son parcours dans la maladie et ou le handicap,
* Renforcer la culture et l'acceptation du handicap au sein de la communauté hospitalière,
* Accompagner le salarié tout au long de son parcours professionnel,
* Faciliter la reprise du salarié sur un poste pérenne répondant aux besoins du salarié et de l'établissement,
* Faciliter la construction d'un nouveau projet professionnel,
* Faciliter et renforcer l'aménagement des postes,
* Optimiser la ressource hospitalière dans un environnement de pénurie,
* Optimiser le niveau de dépenses et diminuer l'absentéisme de longue durée,
* Améliorer les conditions de travail en diminuant les interruptions de taches et en spécialisant des professionnels à la gestion des taches indirectes aux soins,
* Participer à l’insertion des personnes en situation de handicap,
* Renforcer le réseau interne autour du handicap,
 |

**A propos du CHIVA**

Le Centre hospitalier intercommunal des Vallées de l’Ariège (CHIVA) est l’établissement-support du Groupement hospitalier du territoire Ariégeois. Il est le résultat de la fusion au 1er janvier 2018 du Centre hospitalier intercommunal du val d’Ariège (Foix-Pamiers) et du Centre hospitalier du Pays d’Olmes à Lavelanet.

Acteur majeur local de l’offre de soins en Ariège, le CHIVA compte dans ses effectifs plus de 1 800 collaborateurs sur l’ensemble des métiers hospitaliers (médicaux et soignants, administratifs, médicotechniques, logistiques, techniques, informatiques…), ce qui fait de lui le premier employeur du département.

Outre ses activités de soins organisées en pôles (spécialités médicales, spécialités chirurgicales, pédiatrie et maternité, filière gériatrique et urgences-SAMU), l’établissement dispose d’un laboratoire de biologie médicale, d’un service d’imagerie médicale avec scanner et IRM, ainsi que d’une pharmacie à usage intérieur.

Le CHIVA dispose de 4 sites d’EHPAD situés à Pamiers, Foix, Lavelanet et Laroque d’Olmes pour un nombre total de 350 lits.

En 2022, ont été réalisés 16 508 séjours d’hospitalisation sur les services de court séjour, 10 156 séjours ambulatoires, 7 178 séances de dialyse, 1 004 accouchements, 7 200 interventions chirurgicales, 37 222 passages aux urgences.

Depuis 2022, plus de 6% des effectifs sont reconnus comme porteurs de handicaps. La direction promeut et soutient fortement les postes aménagés qui visent à améliorer la qualité de vie au travail dans les services de soins. Même si toutes les catégories professionnelles sont concernées, un regard particulier est porté sur ces postes à valeur ajoutée qui visent au maintien dans l’emploi des bénéficiaires et recentrent les soignants sur leur cœur de métier.

**À propos du FIPHFP**

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place en 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux…). Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

Depuis sa création, le taux d’emploi dans la Fonction publique est passé de 3,55 % en 2006 à 5,45 % en 2022. Dans la territoriale, les collectivités remplissent leur obligation légale avec un taux de 6,72 % contre 5,53 % pour l’hospitalière et 4,36 % pour l’État.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine NEUVILLE : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d’informations sur [**www.fiphfp.fr**](http://www.fiphfp.fr)

Suivez le FIPHFP sur les réseaux sociaux @FIPHFP

**CONTACTS PRESSE**

Service de communication CHIVA

Denis DUPUY – 05.61.03.33.89, denis.dupuy@chi-val-ariege.fr

Service de presse FIPHFP

Fanny AUVERNY -BENNETOT : fauverny@image7.fr

Charlotte LE BARBIER : clebarbier@image7.fr